

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



grand angle

Des éco-animateurs 100% motivés / p.6

parole à **Mao Peninou - Les parisiens à l'heure du tri des biodéchets / p.2** **en direct des installations** **Logistique urbaine des déchets: le Syctom en appelle aux idées nouvelles / p.4** • **Nouvelle étape pour le projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII / p.5**

 **syctom**
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Mao Peninou

Adjoint à la Maire de Paris et 1^{er} Vice-Président du Syctom

Après la restauration collective et les marchés, la Ville de Paris entend généraliser la collecte des biodéchets aux particuliers. Dès 2017, le 2^e et le 12^e seront les arrondissements-pilotes de cette démarche. Le point avec Mao Peninou, Adjoint à la Maire de Paris et 1^{er} Vice-Président du Syctom, sur les enjeux et la mise en place de cette collecte.



“J’ai la conviction qu’en matière de tri, le succès repose sur le triptyque : simplicité, proximité, visibilité.”

Qu’attendez-vous de cette première expérimentation ?

Elle doit nous permettre de tester dans des contextes urbains différents l’appropriation par les Parisiens de cette pratique de tri inédite : le 2^e est un arrondissement central, avec un habitat ancien et des formes urbaines très compactes alors que le 12^e est beaucoup plus étendu et constitué d’une grande diversité d’habitats. Avec les maires d’arrondissements Catherine Baratti-Elbaz et Jacques Boutault, nous allons travailler avec les habitants pour que chacun s’approprie ce nouveau geste de tri, depuis la cuisine jusqu’au local poubelles. C’est aussi un enjeu fort pour les services de la Ville car nous ne savons évidemment pas quels seront les tonnages collectés, quelle en sera la qualité, quels effets cela aura sur les autres flux.

La mise en place d’une nouvelle filière n’est pas sans difficultés : emplacements pour les bacs, information des habitants, solutions de valorisation... Comment intégrez-vous ces contraintes ?

L’emplacement pour les bacs de tri est en effet contraint, et nous en souffrons déjà pour la collecte des recyclables secs (verre, multimatériaux). En déployant TriLib’, nous offrons, en proximité, un service nouveau de collecte sélective, sur l’espace public. Ce projet nous permet de desserrer la contrainte sur les locaux poubelles et de positionner la collecte des biodéchets à l’intérieur des immeubles.

Nous allons également engager une campagne de porte-à-porte pour apporter à chaque ménage le matériel nécessaire (bioseau et sacs compostables) en même temps qu’une information individualisée. J’ai la conviction qu’en matière de tri, le succès repose sur le triptyque : simplicité, proximité, visibilité.

En ce qui concerne la valorisation, nous travaillons évidemment avec le Syctom qui est intégré depuis le début de nos réflexions à notre comité de pilotage auquel participent aussi les services de l’État, l’Ademe et désormais la Chambre Interdépartementale d’Agriculture d’Île-de-France. Le retour au sol via la production de compost est central pour construire un partenariat territorial vertueux en Île-de-France mais aussi pour expliciter le pourquoi à travers un message simple et compréhensible de tous : « Mettez votre trognon de pomme dans ce bac spécifique, nous ferons pousser des pommiers avec ! ». Et les agriculteurs d’Île-de-France expriment d’ores et déjà leur intérêt.

Quelles seront les prochaines étapes ?

Nous tirerons tous les enseignements de cette première phase pour généraliser cette collecte à tout Paris. Ce mouvement va se faire en même temps que d’autres collectivités membres du Syctom se lanceront aussi concrètement et nous travaillons déjà tous au sein du Syctom aux solutions de traitement.

Le Syctom, promoteur de la filière biodéchets

La mise en place d’une filière pérenne est au cœur des enjeux du Syctom. Pour ce faire, il multiplie les initiatives.

- Le plan d’accompagnement des collectivités 2015-2020 soutient les projets d’expérimentation de collecte notamment auprès des particuliers.
- La prise en charge du coût de la collecte des biodéchets est proposée pendant 3 ans et un coût de traitement à la tonne incitatif (5€/t) est appliqué.
- Un partenariat d’innovation avec le SIAAP a été signé pour tester ensemble les solutions les plus performantes de traitement des biodéchets et des boues d’épuration sur le site d’Achères.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Un partenariat fructueux avec la Fondation Concorde

En juin 2016, le Syctom scellait un partenariat avec la Fondation Concorde, un think tank spécialiste des questions économiques. Une réunion d'intérêts communs pour réfléchir et éclairer le potentiel du secteur de la valorisation des déchets dans l'économie française.

Depuis plus de 15 ans, la Fondation Concorde réunit entrepreneurs, élus et universitaires autour de réflexions d'ordre économique. Dans le cadre de sa commission « environnement et matières premières », présidée par l'historien et économiste Philippe Chalmin, le think tank a sollicité le Syctom pour participer à un nouveau groupe d'études : « Traitement des déchets ménagers : une opportunité pour l'économie française ? ». Une démarche qui arrive à point nommé : « *Nous souhaitons nous situer dans un contexte plus large que notre activité de traitement des déchets, sur des questions plus globales de développement durable, de transition énergétique...* » explique

Caroline Chal, chargée des relations institutionnelles au Syctom.

PREMIÈRE PROMETTEUSE POUR LE SYCTOM

Outre le versement d'une subvention de 28 500 euros à la Fondation, le Syctom participe à des réunions régulières, auxquelles sont invités nombre de spécialistes et experts. Parmi les questions abordées : l'éco-fiscalité, l'acceptabilité des installations, ou encore le statut juridique des déchets. Pour rendre compte de ce travail, une monographie sera diffusée début 2017 auprès des parlementaires, industriels et élus locaux.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Rencontre après un an de coopération



Près d'un an après le lancement de son programme de solidarité internationale, le Syctom organisait le 12 septembre dernier une première rencontre entre élus et associations. L'occasion d'échanger sur les projets et de rapprocher les parties prenantes.

Réunis au siège du Syctom, ils étaient une trentaine, élus membres de la Commission solidarité et coopération internationale et représentants d'associations bénéficiaires. « L'objectif était d'officialiser le programme et de permettre aux élus de suivre les projets au plus près », explique Eva Ah-Kow, Directrice des relations avec les élus et de la coopération internationale du Syctom.

Cette rencontre a d'ailleurs été l'occasion d'amorcer la mise en place d'un système de parrainage, en réponse au souhait des élus. Chacun aura ainsi la possibilité d'assurer le suivi d'un ou plusieurs projets spécifiques. De quoi favoriser un contact plus régulier avec

les ONG, une meilleure connaissance du déroulement des missions et une estimation au plus juste du financement à mobiliser. La prochaine réunion de la Commission, prévue en novembre, formalisera ce nouveau dispositif.

Au-delà, ce premier rendez-vous a été largement plébiscité. « L'aspect informel a séduit, en laissant une plus grande place aux échanges personnels, entre élus et associations, mais aussi entre les ONG elles-mêmes », résume Eva Ah-Kow.

Nouveaux projets soutenus

- **Antsirabe** (Madagascar)

Partenaire : EAST

Amélioration de l'hygiène et de la santé publique dans les quartiers défavorisés

- **Antananarivo** (Madagascar)

Partenaire : GEVALOR

Projet pilote de réhabilitation de la décharge

- **Caza de Bcharreh** (Liban)

Partenaire : Corail Développement

Étude de définition et d'ingénierie financière de la collecte et du traitement de déchets solides

- **Addis-Abeba** (Éthiopie)

Partenaire : Enda Europe

Gestion inclusive des déchets

Ce qui porte à 12 le nombre total de projets accompagnés financièrement par le Syctom depuis 10 mois.

ADAPTATION DES CENTRES DE TRI À L'EXTENSION DES CONSIGNES

Paris XV fin prêt à l'horizon 2018

La collecte élargie sera effective en 2018 dans la capitale. Pour respecter cette échéance, le Syctom adapte ses centres de tri, au premier rang desquels son installation intra-muros dans le 15^e arrondissement.



Les travaux d'adaptation du centre de tri à Paris XV sont inscrits au nouveau marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance lancé cet été. Dans le cadre d'une procédure négociée, l'objectif du Syctom est de recueillir les solutions technico-économiques les plus pertinentes pour adapter l'installation au tri de l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques, tout en optimisant la sécurité des ouvrages et des machines. Avec une contrainte de poids : celle d'intégrer de nouveaux équipements et d'augmenter les capacités du centre, sans toucher au bâti en béton, très concentré et situé en secteur urbain dense. En attendant l'attribution du nouveau marché au premier trimestre 2017, et suite à la clôture du précédent fin septembre, un marché transitoire d'exploitation a été conclu avec la société COVED.

agenda

Journées portes ouvertes

Samedi 19 novembre 2016 (9h30- 16h30)
au centre de tri à Sevran, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Samedi 26 novembre 2016 (10h-18h)
au centre de tri à Paris XV, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Samedi 10 décembre 2016 (10h-18h)
au centre de tri à Nanterre

Comité syndical du Syctom

Réunions les 29 septembre
et 21 novembre 2016

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA LOGISTIQUE URBAINE DES DÉCHETS

Le Syctom en appelle aux idées nouvelles

En novembre 2015, le Syctom lançait son premier appel à manifestation d'intérêt en vue d'optimiser l'approvisionnement et le traitement des ordures ménagères dans ses trois unités de valorisation énergétique et de développer la production de vapeur. Verdict d'une démarche innovante.



C'est une forme de « collaboration » inédite à laquelle le Syctom a invité associations, industriels et bureaux d'études en organisant, voilà un an, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la logistique urbaine des déchets ménagers. Avec une problématique de poids: comment mieux gérer les variations de flux d'ordures ménagères et réguler le fonctionnement des installations d'incinération, pour à la fois limiter le recours à l'enfouissement et produire plus d'énergie. « Il est essentiel de pouvoir utiliser nos installations au maximum de leurs capacités et de trouver des solutions pour produire le maximum d'énergie à la période la plus cruciale: l'hiver », précise Loïc Morel, directeur Valorisation énergie et biodéchets. L'objectif de l'initiative est donc ambitieux: faire émerger des solutions nouvelles pour optimiser l'approvisionnement et la production des unités de valorisation énergétique (UVE) du Syctom. Ainsi une meilleure gestion de ces flux favoriserait une diminution du coût de traitement des déchets en limitant le recours à des sites de traitement externes et en augmentant les recettes énergétiques.

REFLÉCHIR EN AMONT DES MARCHÉS PUBLICS

« En règle générale, face à ce type de questions, nous avons tendance à réfléchir en interne et ensuite à passer les marchés nécessaires pour la mise en œuvre », souligne Loïc Morel. « Ici, il s'agissait de se positionner davantage en amont pour faire émerger le plus d'idées possible, y compris de la part d'acteurs inhabituels ». À ce titre, il faut souligner la qualité de toutes les propositions reçues. Résultat: pas moins de sept dossiers ont été analysés par le jury du Syctom en avril dernier. Une réponse émanait d'un syndicat similaire, axée sur une piste de coopération qui sera examinée ultérieurement; les six autres provenaient d'opérateurs ou prestataires aux profils très divers. « C'est aussi ce qui a rendu l'approche intéressante: cette pluralité de visions, les uns concentrés sur les process, d'autres raisonnant en exploitant ou privilégiant la logistique... ». Reste que six mêmes critères ont été appliqués pour évaluer les propositions: l'adéquation de la réponse à la problématique, la faisabilité technique, l'impact environnemental, l'efficacité économique, le caractère innovant et la qualité des rendus.

3 lauréats

Le jury du Syctom a choisi de distinguer les propositions de COVED, SUEZ et du partenariat Véolia-For City, respectivement premier, deuxième et troisième du classement.

ESTIMATION DES GISEMENTS ET GESTION DES FLUX

Si les dossiers présentés ne sauraient être une réponse en soi, ils forment un véritable réservoir d'idées. Certains « candidats », très avant-gardistes, ont même imaginé des pistes de stockage d'électricité et de chaleur ou de transport ferré, inenvisageables à court terme. Au final, trois lauréats ont été distingués pour l'intérêt de leurs orientations (voir encadré) et récompensés par une prime de 50 000 euros. « Le développement d'un outil informatique de pilotage et de prévision est souvent revenu. Tout comme des dispositifs de stockage tampon permettant de garder des déchets plusieurs mois en vue d'un traitement ultérieur », ajoute Loïc Morel.

Aujourd'hui, le Syctom s'engage dans une nouvelle phase: intégrer ces idées novatrices à sa propre réflexion. Le 27 juin, le Comité a décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition et le développement d'un logiciel de gestion et de prévision des flux. Un deuxième est prévu pour la mise en œuvre d'une plateforme logistique. Quand on sait qu'en exploitant son potentiel de récupération d'énergie des déchets, l'Europe pourrait alimenter 17 millions de ménages en électricité et 24 millions en chauffage*, la volonté de progression du Syctom va dans le bon sens.

*Source : planete-energies.com



TRANSFORMATION DU CENTRE À IVRY/PARIS XIII

Clôture de la concertation : une nouvelle étape pour le projet

De février à juillet 2016 s'est déroulée la 3^e phase de concertation post-débat public relative au projet de transformation du centre à Ivry/Paris XIII. Retour sur 6 mois d'échanges et de débats, soldés par la décision de la Commission nationale du débat public, le 31 août dernier, de ne pas organiser un nouveau débat public.



Après le débat public de 2009 et deux premières phases de concertation en 2010-2011, cette 3^e phase avait pour objet d'alimenter les réflexions en cours sur les adaptations du projet. Suite au vœu exprimé par la Ville d'Ivry-sur-Seine et à l'entrée en vigueur de la Loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'ensemble des adaptations envisagées ont été abordées, en particulier l'abandon de la méthanisation sur site, le renforcement des capacités d'accueil des biodéchets et l'optimisation de la valorisation énergétique par la préparation de CSR (combustible solide de récupération).

UN DISPOSITIF COMPLET SUR 6 MOIS

De l'avis du garant Jacques Roudier «*La concertation s'est bien déroulée. Elle a duré suffisamment longtemps pour partager toutes les informations relatives au projet et permettre à cha-*

cun de s'exprimer ». Le Comité de suivi, chargé du pilotage de la concertation et élargi à l'ensemble des parties prenantes, s'est ainsi réuni à quatre reprises en six mois. Parallèlement, des groupes de travail thématiques, ouverts au public sur inscription, ont permis aux citoyens et associations de bénéficier d'explications approfondies de la part du Syctom et des intervenants, et d'échanger sur le projet de transformation. Enfin, dans l'objectif d'informer le plus grand nombre, une réunion publique de restitution a été organisée le 5 juillet à Ivry-sur-Seine. L'occasion pour le Syctom de présenter le projet de transformation et les adaptations débattues au cours de cette phase de concertation aux 350 participants présents, mais aussi pour Zero Waste France, le Collectif 3R, FNE Île-de-France et les représentants du personnel - syndicat CGT SPTE d'exposer leur propre vision du projet.

Les deux décisions de la CNDP, le 31 août 2016

• Considérant que les adaptations envisagées sur le projet résultent à la fois de la prise en compte des évolutions législatives depuis 2009 et des points de vue exprimés au cours de la concertation, et que les circonstances justifiant le projet étaient toujours d'actualité, la CNDP a décidé qu'il n'était pas nécessaire de relancer un nouveau débat public,

permettant ainsi au projet d'entrer dans une nouvelle étape, celle de l'enquête publique.
• La CNDP a par ailleurs pris acte du rapport de la troisième phase de concertation présentée par le garant et du compte-rendu établi par le Syctom. Ces deux documents seront joints au dossier d'enquête publique.

chiffres-clés

6 mois de concertation

Un comité de suivi de 26 membres (élus, services de l'État, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Syctom)

4 ateliers thématiques

- « **gisement** » le 10 mars (21 participants) ;
- « **biodéchets** » le 30 mars (32 participants)
- « **alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique** » le 4 avril (33 participants)
- « **intégration / accompagnement du projet** » le 12 mai (31 participants)

Une réunion publique le 5 juillet 2016 (350 participants)

Un large dispositif d'information

1 653 visiteurs sur le site Internet dédié, 60 questions, 44 avis et 15 contributions ; **260 000 ex.** de la lettre d'information diffusés

En savoir + sur le projet <http://projet-ivryparis13.syctom.fr>

LE MAINTIEN D'UNE INFORMATION TOUT AU LONG DU PROJET

Durant cette 3^e phase de concertation, l'information a été assurée en continu. Au-delà du site internet spécialement dédié à l'opération, de nombreux supports ont été déployés par le Syctom aux étapes clés : insertions presse/presse municipale, lettre d'information diffusée par boîtage et distribuée sur la voie publique, affiches... Au final, un compte-rendu a été élaboré par le Syctom, maître d'ouvrage du projet, et un rapport établi par le garant. Et c'est sur cette base que la CNDP a rendu son avis, le 31 août dernier (voir encadré). Le calendrier prévu peut donc se poursuivre, avec un même souci d'information et de dialogue. De quoi éclairer les futures décisions des élus sur ce projet aussi ambitieux que crucial.

Prochaines étapes

4^e trimestre 2016

- Réalisation des études préalables pour le permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter.
- Décision du Comité syndical
- Élaboration des dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter pour un dépôt au 1^{er} trim. 2017.

2017
• Instruction des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter par les services de l'État.

- Enquête publique sur la modification du PLU (mi 2017)
- Enquête publique sur le permis de construire et l'autorisation d'exploiter (fin 2017)

2018
• Démarrage des travaux de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE), à côté de l'usine actuelle (milieu d'année).

- Mise en service et exploitation de l'UVE.
- Déconstruction de l'usine actuelle.
- Construction de l'Unité de Valorisation Organique (UVO).

2027
• Mise en service de l'UVO.
• Exploitation de l'installation complète.



ÉCO-ANIMATEURS DU SYCTOM

La sensibilisation tout-terrain

Depuis le printemps, le Syctom déploie des éco-animateurs à la demande des collectivités pour aller à la rencontre des habitants et les aider à trier plus et mieux. Les initiatives de proximité se multiplient depuis 6 mois. Comment ces éco-animateurs sont-ils reçus par les habitants ? Quels sont les enjeux d'un tel dispositif ? Pour répondre, nous avons suivi deux équipes d'éco-animateurs sur le terrain.

Il est 15 heures à La Muette dans le 16^e arrondissement de Paris. Un groupe d'une dizaine de personnes est réuni à la sortie du métro. Tous portent le même t-shirt au logo du Syctom et un badge en bandoulière. Raoul, Briec et les autres sont prêts pour leur tournée en porte-à-porte. En quelques minutes les binômes sont constitués, les trajets répartis, les supports de communication distribués. Il n'y a pas de temps à perdre, chaque équipe d'éco-animateurs doit visiter quelque 100 logements par jour.

DISSIPER LES MALENTENDUS ET LES IDÉES REÇUES

Raoul et Briec, éco-animateurs d'une vingtaine d'années rentrent dans le premier immeuble. Aujourd'hui, la sensibilisation portera sur le tri des papiers et des emballages. Car après 20 ans d'existence, la collecte sélective progresse peu à Paris comme sur l'ensemble du territoire du Syctom. Face aux habitants, les discours est bien rodé. Après de chacun, ils se renseignent sur les habitudes de tri du foyer, leur degré de connaissance des consignes et leurs doutes éventuels. « Souvent, les habitants donnent l'impression de connaître mais quand on creuse un peu, on se rend compte que non... », explique Briec. Et Raoul, son binôme de renchérir : « Encore trop de gens pensent que tous les déchets recyclables et les ordures ménagères finissent dans la même benne ». Même constat à l'autre bout de Paris, pour Naoual, en tournée dans le 10^e arrondissement. « Beaucoup de personnes pensent qu'il n'y a que le papier et le carton qui se recyclent. D'autres considèrent que les

déchets ne sont pas la priorité ». Autant d'idées fausses et de malentendus que les actions de terrain viennent dissiper.

LE TRI N'EST JAMAIS ACQUIS

Dans la grande majorité des cas, les éco-animateurs sont bien accueillis. Ils ont annoncé leur passage en posant des affiches dans les immeubles quelques jours avant. Et les habitants sont souvent en demande d'information. « J'essaie de trier mais ce n'est pas toujours évident, alors que mon mari est un spécialiste... » avoue Françoise. Cheik, lui, trouve la démarche très utile : « C'est important d'être formé, quand on trie on a toujours besoin d'avoir des précisions ». Et si beaucoup sont adeptes du recyclage, des doutes subsistent encore, en particulier pour les plastiques. « On nous demande souvent quoi faire des bouchons de bouteilles ou des barquettes alimentaires », confirme Sofia, l'une des éco-animatrices. « Pour les bouchons, c'est simple : on peut les laisser sur les bouteilles. Pour les pots et barquettes en revanche, ça se corse, car ils peuvent être déposés dans les bacs de tri uniquement sur les territoires qui ont adopté la consigne de tri élargie. » Face à la complexité des consignes perçue par certains, le contact humain est donc plus que jamais nécessaire. « C'est bien de pouvoir poser des questions en direct. Et puis on n'a pas le réflexe d'aller sur internet chercher les infos » commente une autre habitante. Pour les éco-animateurs, la consigne est d'ailleurs de ne laisser aucune question sans réponse. À chaque passage, ils remettent



En chiffres

3 ÉQUIPES TERRITORIALISÉES

Verdicité (10 pers.)
sur Paris et la
Seine-Saint-Denis

ÉcoGESTIK (10 pers.)
sur Paris et
le Val-de-Marne

**E-graine et Pik-Pik
Environnement** (8 pers.)
sur Paris, les Hauts-de-
Seine et les Yvelines

28 ÉCO-ANIMATEURS

formés et opérationnels
pour la sensibilisation
du grand public



Découvrez les
éco-animateurs
en vidéo

3 TYPES D'INTERVENTIONS

(d'une demi-journée
minimum):

- sensibilisation en porte à porte
- animations lors d'événements locaux
- suivi de la qualité du service

5 MILLIONS € INVESTIS

sur 3 ans par le Sycotm

Collectivités ou établissements publics, vous souhaitez mobiliser des éco-animateurs ?

Contactez **Christine Noyer**, chargée de la sensibilisation et de l'accompagnement des collectivités au **01 40 13 40 74**.

3 questions à

Olivier Castagno

Responsable de la mission accompagnement collectivités locales, outils et supports au Sycotm



“Les éco-animateurs assurent une mission de sensibilisation de proximité qui va bien plus loin que les simples supports informatifs. Ils sont là pour donner du sens.”

Quelle est la mission des éco-animateurs, formés par le Sycotm ?

Olivier Castagno L'objectif est de renforcer l'efficacité et la visibilité des actions de communication portées par les collectivités à destination du grand public. Et de nourrir ainsi la dynamique en faveur du tri et de la prévention, plus encore dans la perspective de l'élargissement des consignes de tri des emballages et de la collecte séparative des biodéchets. Les éco-animateurs assurent une mission de sensibilisation de proximité qui va bien plus loin que les simples supports informatifs. Ils sont là pour donner du sens. En expliquant les consignes mais aussi ce que deviennent les déchets après la collecte. En adaptant leurs interventions en fonction des problématiques locales, des publics... En faisant aussi remonter aux collectivités les questions, les besoins et freins identifiés...

Comment s'organisent les interventions ?

O.C. Le Sycotm recueille les sollicitations des collectivités et affine avec elles les projets en dressant une fiche d'intervention (prestations attendues, objectifs, modalités d'organisation, outils...). S'ensuit une réunion de cadrage, associant la collectivité, le prestataire qui encadre les éco-animateurs et le Sycotm, puis une réunion de briefing des équipes. Nous nous inscrivons vraiment dans une logique de co-construction, de manière à garantir l'adéquation entre l'intervention et la demande. Au-delà, c'est aussi l'occasion pour le Sycotm et les collectivités de partager une démarche de travail continue, favorisant ainsi une dynamique de réseau.

Après 6 mois d'expérience, quel premier bilan faites-vous ?

O.C. Les actions se sont multipliées ces derniers mois, notamment à Paris et en petite couronne, et les premiers retours sont positifs. Nous avons le sentiment de répondre à un véritable besoin, même si, compte-tenu de la période de rodage, il est encore trop tôt pour dresser un vrai bilan. Ce qui est sûr, c'est que les éco-animateurs sont très investis. Nous partageons avec eux une démarche itérative, avec l'idée de capitaliser les expériences pour enrichir et ajuster au mieux les interventions. À ce titre, le travail d'évaluation conduit par les équipes est précieux. Sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, il permet de rendre compte aux collectivités des actions réalisées mais aussi d'améliorer les prestations en continu.

des supports de communication pour rappeler les gestes de tri. Des supports qui sont ceux de la collectivité.

DES INTERVENTIONS CONCERTÉES

Car toute intervention des éco-animateurs du Sycotm est précédée d'un travail de préparation et de coordination avec les services de la Ville. Une étape décisive pour la réussite de l'opération. C'est le rôle des référents terrain d'entretenir le lien entre la collectivité, le Sycotm et les équipes. «*Nous travaillons avec les villes en amont pour mettre au point nos interventions, prendre connaissance de leurs outils de communication, définir nos objectifs*» nous explique Sofia. À la fin de la journée, le référent terrain transmet également des fiches de reporting. Chaque éco-animateur doit évaluer la qualité de l'échange, l'engagement de l'habitant à trier, indiquer les personnes absentes ou encore signaler les problèmes éventuels. Tout est consigné. Ces données sont fournies au Sycotm et à la collectivité, afin d'évaluer par la suite la performance de l'opération, de programmer d'autres passages pour rencontrer les habitants absents mais également de remonter les dysfonctionnements. Car l'autre objectif de ces actions de terrain est d'améliorer la qualité du service rendu.

DES ÉQUIPES IMPLIQUÉES

La journée s'achève pour les équipes d'éco-animateurs. Dans le 16^e, sur la centaine de logements identifiés, près de 80% ont été visités. «*On passe autant de fois que possible pour toucher le maximum de personnes*» explique Raoul. «*Dans notre équipe, nous sommes tous diplômés en environnement. Nous sommes tous engagés aussi, avec la volonté de prendre davantage en compte l'environnement dans notre société, avec une dimension sociale qu'on retrouve dans notre rôle d'éco-animateur*». Et Raoul de conclure: «*Et puis, c'est motivant de travailler en équipe, dans une bonne ambiance!*». À l'Est, la journée s'achève également. Naoual et Sofia repartent avec les mémos de tri, les roues du tri et autres sacs de pré-collecte restants sous le bras. La semaine prochaine, elles seront dans le 17^e arrondissement pour une nouvelle tournée.

focus sur l'opération

Sensibilisation en porte-à-porte

dans le cadre du plan de relance entre la Ville de Paris et Eco-Emballages, en partenariat avec les Divisions Propreté de la Ville.

Objectif: sensibiliser les habitants au bon geste de tri des papiers et des emballages.

Périodes d'interventions: fin juin et septembre.

Secteurs: plusieurs quartiers parisiens sélectionnés sur des critères sociodémographiques visant «*les trieurs non systématiques*».

FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR LA FILIÈRE REP

Construction du barème F: le fruit des négociations

Dans la perspective du nouvel agrément de la filière REP des « emballages ménagers », le ministère de l'Environnement présentait au printemps dernier son projet de barème F, succédant au barème E actuel. Les nouvelles conditions de soutiens, jugées insoutenables par les collectivités, ont donné lieu à d'âpres négociations. État des lieux, dans l'attente d'une décision finale des pouvoirs publics.



Coup de tonnerre en mars 2016. Le nouveau barème élaboré par les pouvoirs publics risquait d'engendrer une perte financière considérable pour les collectivités, pouvant atteindre près de 200 millions d'euros en 2022. En cause principalement: la suppression des soutiens spécifiques. Jusqu'à présent, les soutiens du barème se répartissaient entre des soutiens à la tonne et des soutiens destinés à prendre en compte les spécificités locales: un bonus à la performance (pour encourager les résultats), un soutien à la solidarité territoriale (bénéficiant notamment aux grands syndicats ruraux), un soutien à la valorisation énergétique des emballages non triés (crucial pour les grands centres urbains). Or, avec l'extension des consignes de tri des plastiques, les pouvoirs publics ont décidé que les soutiens se concentreraient

désormais uniquement sur les tonnages collectés. Avec en plus, des objectifs de collecte tout à fait irréalistes pour les collectivités: de 5 000 tonnes de plastique collectées aujourd'hui, il faudrait passer à 180 000 tonnes en 2022. Avec la suppression des soutiens spécifiques, les collectivités perdraient ainsi en moyenne près de 30% de recettes par rapport à la situation actuelle...

LES CONTRE-PROPOSITIONS DE L'AMF

Dans les faits, la mise en place de l'extension des consignes de tri réclame du temps et des moyens - d'autant qu'aujourd'hui, peu de collectivités ont mis en place cette nouvelle consigne. C'est le point de vue défendu par l'Association des Maires de France (AMF) et c'est sur cette base que le Syctom a participé activement aux négociations pour défendre ses intérêts et ceux des territoires les plus urbanisés. L'AMF s'est ainsi rapprochée des metteurs sur le marché pour aboutir en juillet 2016 à un protocole d'accord. Son principe: dans le cadre d'un contrat d'objectifs, l'éco-organisme versera un soutien de transition, pour limiter les pertes d'un barème à l'autre, à la condition que la collectivité mette en place un plan d'actions pour améliorer les performances de tri et augmenter la collecte de l'ensemble des matériaux.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COLLECTIVITÉS PRÉSERVÉ

Aujourd'hui, les termes de cet accord ont été en grande partie repris par l'État. Le principal point de dissension aura notamment porté sur le soutien à l'incinération des emballages non triés, que le projet initial

prévoyait de supprimer à la fin de l'agrément. Depuis, l'État a consenti à maintenir les soutiens à la valorisation énergétique, mais sur la base d'un soutien à la tonne, recalculé chaque année. Si l'avenir reste encore incertain, l'AMF estime que l'équilibre financier des collectivités devrait être préservé.

Quoi qu'il en soit, la signature de l'arrêté interviendra d'ici la fin d'année. Dans les faits, le barème F ne sera appliqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'actuel agrément d'Eco-Emballages reconduit en 2017. Affaire à suivre.

REPÈRES

La filière REP des emballages ménagers

La filière de collecte et de traitement des déchets d'emballages ménagers est la première à avoir mis en place la responsabilité élargie du producteur (REP), dès 1992 (articles R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement). Selon le principe du pollueur-payeur, la grande majorité des producteurs adhèrent ainsi à des éco-organismes, qui perçoivent leurs contributions et les reversent sous forme de soutiens aux collectivités, pour le financement du dispositif de collecte séparée et de traitement des déchets d'emballages ménagers. Ces éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans, sur la base d'un cahier des charges précis, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.



Retrouvez toutes les informations du Syctom sur le site

www.syctom-paris.fr



Syctomag est une publication du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél.: 01 40 13 17 00 - Internet: www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication: **Hervé Marseille** • Rédacteurs en chef: **Martial Lorenzo, Patrice Furé** • Directrice de la communication: **Véronique Menseau** • Crédits photos: ©Syctom / **Didier Raux, Jean-François Humbert** - © **Sacha Lenormand** - © **Mathieu Delmestre**
Conception, réalisation et infographie: **Atelier des giboulées**
Rédaction: **Marie Mathevon, Sandrine Picone, Annabelle Prévost** • Document imprimé par **L'Artésienne**, sur papier **Cocoon Silk 100% recyclé** - ISSN 1769-8782



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.